



DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'INTERCOMMUNALE SOCIALE DU BRABANT WALLON
DU 14 DECEMBRE 2020

Objet : Démission d'un administrateur – désignation d'un administrateur.

Présents : voir liste des présences.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon approuvés le 20 février 2008 ;

Considérant que Madame Fabienne Gendarme n'est plus membre du Conseil communal de Chastre ;

Vu l'article 18-§1^{er} des statuts de l'Intercommunale qui établit que « tout membre d'un conseil communal ou provincial exerçant à ce titre un mandat dans l'Intercommunale est réputé de plein droit démissionnaire dès l'instant où il cesse de faire partie de ce conseil communal ou provincial » ;

Vu la candidature de Monsieur Robin Perpète, conseiller communal à Villers-la-Ville ;

Considérant que cette candidature remplit les conditions prescrites par le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation ainsi que par les statuts de l'ISBW ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association et plus particulièrement son article 1^{er}, §1^{er} ;

Vu l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 ;

Considérant que la pandémie de la Covid-19 impose d'adopter des mesures sanitaires strictes incompatibles avec la tenue d'une réunion de potentiellement 140 actionnaires ;

Considérant en conséquence que l'Assemblée générale s'est régulièrement tenue en application des textes applicables à la situation de pandémie ;

Vu les délibérations adoptées par les Conseils communaux de ;

Vu la délibération du Conseil provincial en séance du;

Sur proposition du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE par

Total des votes exprimés	pour	contre	abstention

Total des votes communaux	pour	contre	abstention

Total des votes provinciaux	pour	contre	abstention

Article premier :

De prend acte que Madame Fabienne Gendarme est de plein droit démissionnaire de son mandat d'administratrice ;

Article 2 :

De désigner Monsieur Robin Perpète, conseiller communal à Villers-la-Ville, administrateur de l'ISBW.

Article 3 :

De charger le Directeur général des mesures de tutelle et de publicité.

Vincent De Laet
Directeur général

Anne Masson
Présidente